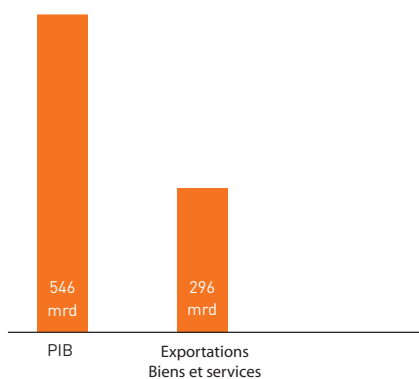


FICHE THEMATIQUE : OMC ET ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE

la suisse a besoin d'un accès optimal au marché mondial

La Suisse exporte quotidiennement des marchandises pour une valeur de plus de 530 millions de francs. Des règles fiables pour le commerce international sont donc vitales pour nos entreprises. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) veille au respect de ces règles. Les 153 membres de l'OMC ne sont toutefois pas encore parvenus à se mettre d'accord sur les modalités de la libéralisation du commerce dans le cadre du cycle de Doha. Il faut ajouter à cela que, à la suite de la crise économique et financière mondiale, un nombre croissant d'États cloisonnent leur marché pour protéger leur économie.

- ▶ **Les négociations dans le cadre du cycle de Doha doivent avancer. La conclusion de ce cycle de négociations donnerait une impulsion positive à la conjoncture mondiale, dont l'effet est estimé à un montant entre 300 et 700 milliards de dollars.**
- ▶ **La Suisse doit continuer de développer son réseau d'accords de libre-échange de qualité.**
- ▶ **Des réformes avisées s'imposent dans le secteur agricole helvétique afin d'en améliorer la compétitivité internationale.**



La Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger. Des règles fiables pour le commerce international sont donc vitales pour les entreprises suisses.

L'IMBRICATION INTERNATIONALE S'ACCENTUE

Les entreprises suisses ont besoin de règles du jeu claires

Les échanges de biens et services des entreprises suisses ont plus que quadruplé au cours des deux dernières décennies. Les investissements directs réalisés à l'étranger (filiales ou succursales d'entreprises suisses à l'étranger, par exemple) ont été multipliés par quatorze dans le même intervalle. La production de biens et la fourniture de services reposent de plus en plus sur des chaînes de création de valeur internationales. Un produit n'est plus fabriqué de A à Z en Suisse. Les entreprises suisses importent plutôt des matières premières qu'elles transforment avant de réexporter des produits semi-finis et finis. Cela vaut tant pour les multinationales que pour les petites et moyennes entreprises. Aussi est-il important pour nos entreprises de pouvoir compter sur des règles prévisibles pour les échanges internationaux.

L'OMC offre une protection contre le cloisonnement des marchés

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) crée des règles générales et applicables à tous, empêchant la loi du plus fort de s'appliquer. Ses 153 membres sont tenus de garantir les avantages qu'ils accordent à un État à tous les autres. Les produits importés ne peuvent être pénalisés par rapport aux produits indigènes. En réponse à la crise économique et financière mondiale, certains pays tentent de protéger leur économie et de cloisonner leur marché. Cela entrave le commerce international des marchandises. L'OMC combat efficacement cette tendance. Toutefois, elle peine à poursuivre la libéralisation du commerce. Le cycle de Doha n'a pas pu être achevé alors que les négociations sont en cours depuis dix ans.

EN BREF

CYCLE DE DOHA

En novembre 2001, les États membres de l'OMC ont décidé à Doha (Qatar) de supprimer les droits de douane sur les produits industriels, de réduire les subventions sur les produits agricoles, de simplifier le commerce des services et de soutenir les pays les plus pauvres. Depuis, les parties négocient les modalités de mise en œuvre. Le cycle de Doha et l'Agenda de Doha pour le développement désignent les négociations menées sur ces thèmes.

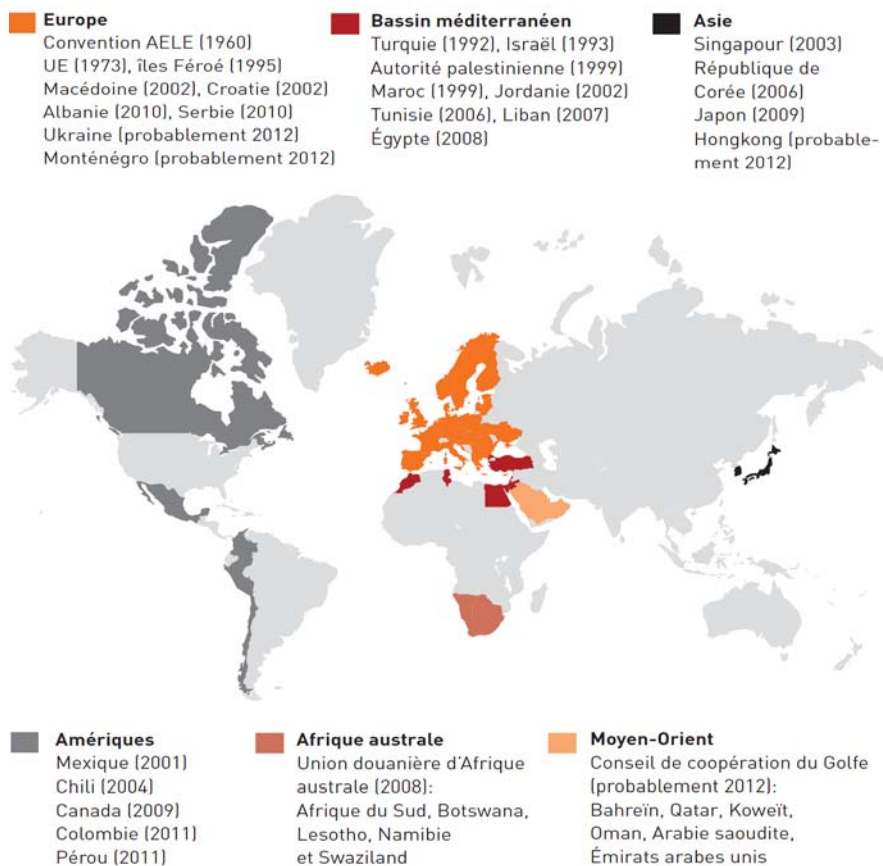
Des accords de libre-échange en guise de complément

De plus en plus d'États négocient des accords de libre-échange bilatéraux. Près de 390 accords sont déjà en vigueur à travers le monde. Afin d'éviter le risque de discrimination et d'améliorer l'accès aux marchés étrangers, la Suisse mise aussi sur le développement de son réseau d'accords bilatéraux dans une stratégie de politique économique extérieure couronnée de succès. Elle a signé 28 accords de libre-échange au total, la plupart sous l'égide de l'AELE. Le plus important reste celui passé avec l'Union européenne en 1972. Plusieurs accords conclus avec des partenaires importants comme le Japon ou le Canada sont entrés en vigueur en 2009 et d'autres ont été récemment signés avec les pays du Golfe, la Colombie, le Pérou, l'Ukraine et Hong Kong. Les négociations en cours avec la Chine, l'Inde, et l'union douanière formée par la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan constituent des défis de taille.

UN RESEAU D'ACCORDS DENSE

La compétitivité est vitale pour
l'attrait de la place économique
d'un pays.

Les partenaires de libre-échange de la Suisse (année de l'entrée en vigueur)



Source : SECO, illustration d'economiesuisse

LE CYCLE DE DOHA RENFORCERAIT LA CROISSANCE

La conclusion du cycle de Doha donnerait une impulsion positive à la conjoncture mondiale estimée à 300 voire 700 milliards USD.

Une OMC capable d'agir : un plus pour la suisse

L'OMC crée des règles transparentes qui s'appliquent à tous. Une atteinte à ces règles peut être sanctionnée dans le cadre de la procédure de règlement des différends. L'achèvement du cycle de Doha donnerait une impulsion positive et durable à la conjoncture mondiale. D'après une étude du Peterson Institute for International Economics, la conclusion des négociations entraînerait une croissance économique supplémentaire de 300 à 700 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale.

La suppression des droits de douane bénéficie directement aux entreprises : Les mesures décidées jusqu'ici réduiraient nettement les droits de douane aux États-Unis et en Chine, par exemple. Elles feraient baisser les charges de l'industrie suisse au titre des droits sur les exportations vers les États-Unis et la Chine de respectivement 150 millions de francs et 120 millions de francs par an environ.

L'OMC intègre des pays en développement : L'objectif déclaré des négociations dans le cadre du cycle de Doha est de promouvoir économiquement les pays en développement via la suppression de droits de douane et de subventions dans le secteur agricole, par exemple. Toutefois, en tant qu'organisation à caractère commercial, l'OMC ne peut ni n'est censée résoudre des problèmes fondamentaux de politique du développement comme l'absence de conditions-cadre politiques stables.

Des accords de libre-échange très significatifs sur le plan économique

L'universalité constitue cependant aussi le point faible de l'OMC. Étant le fruit de négociations, ses règles se réduisent souvent au plus petit dénominateur commun. Les accords de libre-échange négociés bilatéralement permettent en revanche d'éliminer plus rapidement des obstacles entravant l'accès au marché avec un ou plusieurs partenaires choisis et de couvrir un large éventail de thèmes.

Les exportations suisses destinées à des partenaires de libre-échange extra-européens ont enregistré une croissance nettement plus forte les quatre années suivant l'entrée en vigueur de l'accord que l'ensemble des exportations. L'abolition des droits de douane permet aux entreprises exportatrices de réduire fortement leurs charges. En 2008, elles ont économisé plus de 418 millions de francs. Les consommateurs suisses et l'économie bénéficient ainsi d'une baisse des charges sur les importations qui se chiffre en milliards.

Les accords de libre-échange sont aussi bénéfiques pour les investissements. Les investissements directs d'entreprises suisses dans des pays partenaires ont enregistré une hausse bien plus forte les quatre années suivant l'entrée en vigueur d'un accord (18 %, contre 12,6 % pour l'ensemble des investissements). De plus, les accords de libre-échange améliorent la sécurité juridique, notamment dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, et offrent une plate-forme de dialogue avec les pays partenaires.

418

millions de francs, c'est le montant des économies réalisées en 2008 par les entreprises suisses grâce à la baisse des droits de douane induite par les accords de libre-échange.

LE CLOISONNEMENT DES MARCHES NUIT AU COMMERCE

La Suisse pâtit du cloisonnement des marchés internationaux

En réponse à la crise économique et financière mondiale et à l'intensification de la concurrence entre places économiques, de plus en plus d'États tentent de cloisonner leurs marchés : pour ce faire, ils augmentent les droits de douane, introduisent des clauses favorisant les produits indigènes et restreignent les investissements. Les vingt plus grands pays du monde ont, à eux seuls, introduit près de 400 mesures protectionnistes au cours des deux dernières années. Quelque 180 mesures touchent directement la Suisse. Plutôt ponctuelles, les mesures ne produisent généralement pas encore d'effets sur l'ensemble de l'économie, mais peuvent toucher durement certaines entreprises, voire l'intégralité d'une branche.

Accords de libre-échange : la qualité plutôt que la quantité

Le réseau d'accords de libre-échange doit être développé. L'objectif est de conclure des accords si possible de grande qualité et non un nombre maximum d'accords. En outre, il est important que les accords couvrent aussi les services, les investissements, les marchés publics, les facilitations du commerce, la protection de la propriété intellectuelle et la concurrence. Dans le but d'éviter des réglementations opaques, il convient, lors de la libéralisation du commerce de marchandises, de supprimer tous les droits de douane et d'introduire des règles d'origine uniformes et libérales.

L'initiative de l'ASIN restreindrait la marge de manœuvre en politique économique extérieure

Les conditions-cadre stables dont ont besoin les entreprises à l'étranger sont assurées par un réseau dense d'accords internationaux. L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a lancé l'initiative « Accords internationaux : la parole au peuple ! » dans le but de rendre obligatoire le référendum sur les accords internationaux « importants ». Dans l'éventualité de son acceptation, le peuple et les cantons seraient tenus de se prononcer sur chaque accord international, ce qui restreindrait massivement la marge de manœuvre de la Suisse. Cela menacerait aussi la mise en œuvre, dans les délais, des accords conclus et la crédibilité de la Suisse en tant que partenaire fiable. *economiesuisse* rejette résolument cette initiative considérant qu'elle porterait préjudice à l'économie helvétique en raison de sa forte vocation internationale.



LA SUISSE QUI FREINE

La défense des intérêts de l'agriculture ne doit pas se faire aux dépens des autres secteurs économiques.

Vers un secteur agricole compétitif

La défense des intérêts de l'agriculture est légitime pour autant qu'elle ne nuise pas au reste de l'économie, aux agriculteurs qui exportent et aux consommateurs. La création de valeur brute du secteur agricole représente encore 1 % environ. Si la Suisse rechigne à faire des concessions dans la négociation d'un accord de libre-échange agricole, elle doit accepter des restrictions dans d'autres domaines économiques. La Suisse est donc considérée comme un acteur qui bloque les négociations, ce qui entame sa crédibilité. Cela nuit à notre économie, car la part de notre agriculture qui est compétitive bénéficierait de marchés ouverts. Ces derniers induiraient à leur tour une intensification de la concurrence et feraient diminuer le niveau des prix. Les changements structurels et la mondialisation sont des faits. Au lieu de protéger excessivement notre secteur agricole, nous devrions accroître sa compétitivité internationale en réalisant des réformes avisées à l'échelle nationale.

OUVRIR LES MARCHES

Il faut faire avancer les négociations du cycle de Doha et conclure un accord de libre-échange avec l'UE afin de préserver la compétitivité de l'agriculture suisse.

28

accords ont déjà été conclus par la Suisse. Cependant, elle doit encore en négocier d'autres avec les principaux marchés de croissance comme les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et les États-Unis.

Achever le cycle de Doha

Dans le cadre des négociations du cycle de Doha, le Conseil fédéral est invité à continuer de s'engager en faveur des intérêts de l'économie. Cela suppose une réduction des droits de douane et autres obstacles au commerce, une adhésion claire à une libéralisation dans le domaine des services ainsi qu'un accord contraignant dans le domaine des facilitations du commerce. Afin d'offrir des perspectives au secteur de l'agriculture en cas de conclusion du cycle de Doha, il faut poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne.

Développement du réseau d'accords de libre-échange

La Suisse doit continuer de développer son réseau d'accords de libre-échange parallèlement à son engagement au sein de l'OMC. La compétitivité de son économie, la position centrale de notre pays en Europe et sa volonté de conclure des accords étendus font de la Suisse un partenaire intéressant. Toutefois, en raison de la petite taille du marché indigène et de l'influence politique relativement faible du pays sur la scène internationale, cela ne suffit pas pour figurer en tête de liste chez les partenaires commerciaux potentiels. Des concessions sont malheureusement inévitables. Il faut essayer de négocier des conditions aussi bonnes que celles concédées à l'UE. Au cours de ces dernières années, la Suisse a ouvert des négociations en vue de la conclusion de plusieurs accords de libre-échange et en a déjà conclus quelques-uns.

- Il est important que les accords conclus soient de qualité élevée, qu'ils couvrent également les services, les investissements, les marchés publics, les facilitations du commerce et la concurrence, et, enfin, qu'ils offrent une protection élevée de la propriété intellectuelle.
- Les priorités géographiques sont l'Inde, la Chine, la Russie et les pays émergents en pleine expansion.
- Enfin, l'absence d'accord avec les États-Unis et le Brésil constitue une lacune qu'il convient de combler.

INFORMATIONS

Dossiers et liens :

≥ www.economiesuisse.ch



Votre personne de contact chez economiesuisse :

Delphine Jaccard
Responsable de projets, Politique économique extérieure
delphine.jaccard@economiesuisse.ch